



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MINGANIE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tenue le 7 octobre 2019 à 19 h en la salle du conseil, sise au 25 B, chemin des Forestiers, Île d'Anticosti, lieu ordinaire dudit conseil et conformément au Code municipal sont présents son honneur le maire, John Pineault, madame la conseillère, Shawna Doucet et monsieur le conseiller, Michel Charlebois formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la conseillère, Hélène Boulanger est absente.

Madame Diane Taillon, oma, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente agit comme greffière.

#### Ouverture de la séance ordinaire du 7 octobre 2019

Monsieur John Pineault, maire, ouvre la séance ordinaire du 7 octobre 2019 à 19 h après constatation du quorum.

#### 2019-10-423 : Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2019

Ouverture de la séance;  
Approbation de l'ordre du jour;  
Approbation procès-verbal;

#### **1. Administration**

1. Acceptation des comptes à payer de la séance du mois d'octobre 2019;
2. Minganie en forme – Demande de rencontre le 10 ou 11 décembre 2019;
3. Problème isolement – Service Relais Nordik;
4. Possibilité d'entente – Hydro-Québec – Minganie – Lors de coupure;
5. Possibilité d'entente – Opérateur de l'eau potable;
6. Taxe d'accise – Programmation pour 2020-2021-2022-2023;
7. Résolution #2019-08-393 à modifier – Compteurs d'eau;

#### **P. Personnel**

#### **2. Sécurité publique**

#### **3. Transport et Voirie**

1. Stationnement – Garage municipal;
2. Stationnement – SEPAQ;

#### **4. Hygiène du milieu**

#### **5. Frais de financement**

#### **6. Urbanisme et environnement**

#### **7. Loisirs et culture**

#### **8. Rapport des membres du conseil;**

#### **9. Varia**

#### **10. Correspondance**

#### **11. Période de questions**

#### **12. Clôture et levée de la séance ordinaire**

Donné à Port-Menier, ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019

Il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2019, tel que transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

### 2019-10-424 : Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2019

Ce point est reporté à une prochaine séance ou à une séance subséquente.


### 2019-10-425 : Acceptation des comptes à payer de la séance du mois d'octobre 2019 – 1.1

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu la liste des comptes à payer, des dépenses incompressibles, des salaires et DAS pour la présente séance, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et en avoir pris connaissance.

Le comité administratif a aussi vérifié tous les comptes à payer ainsi que les dépenses incompressibles et en est satisfait pour l'acceptation.

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil, d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2019 telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière au montant de 103 579,57 \$, déposée aux livres des procès-verbaux «comptes à payer» la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2019 au montant de 23 578,06 \$, les salaires et DAS du mois de septembre 2019 au montant de 53 040,35 \$, pour un total de 180 197,98 \$.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

  
Diane Taillon, oma, gma  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

### 2019-10-426 : Minganie en forme – Demande de rencontre le 10 ou 11 décembre 2019 – 1.2

Les membres du conseil ont fait le choix du 11 décembre 2019 après 15 h pour une rencontre avec le personnel de Minganie en forme.

### 2019-10-427 : Problème isolement – Service Relais Nordik – 1-3

Ce point est reporté à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

### 2019-10-428 : Possibilité d'entente – Hydro-Québec – Minganie - Lors de coupure – 1.4

Attendu que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, lors de coupure de service, est desservie par le personnel de Blanc-Sablon;

Attendu que lors des coupures de service le délai est long pour les suivis par Hydro-Québec;

Attendu qu'il y a du personnel de Hydro-Québec à Havre-Saint-Pierre

Attendu que si la Municipalité de L'Île-d'Anticosti était couverte par le personnel de Havre-Saint-Pierre les délais d'intervention seraient réduits considérablement;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil qu'une demande soit acheminée à Hydro-Québec afin que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti soit desservie par le poste de Havre-Saint-Pierre et ce afin d'améliorer les délais d'intervention pour la population de l'île d'Anticosti.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

### **2019-10-429 : Possibilité d'entente – Opérateur de l'eau potable - 1.5**

Attendu que la municipalité doit remplacer l'opérateur de l'eau potable lors de ses absences;

Attendu que ces remplacements sont dispendieux;

Attendu que la municipalité a reçu une offre de service de M. Claude Lussier;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil de demander une soumission à M. Claude Lussier, et ce après vérification de sa certification à titre d'opérateur de l'eau potable.

---

### **2019-10-430 : Taxe d'accise – Programmation pour 2020-2021-2022-2023 – 1.6**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil, que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

---

### **2019-10-431 : Résolution 2019-08-393 à modifier – Compteurs d'eau - 1.7**

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution 2019-08-393 relativement aux modalités de paiement des coûts de la fourniture et de la pose des compteurs d'eau;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil :

Que le libellé de la résolution 2019-08-393 concernant le paiement tel que décrit ci-dessous, à savoir :

« Que les coûts de cette dépense soient assumés par le surplus affecté pour les compteurs d'eau et le solde de la dépense par le budget 2019 de la municipalité »

Doit être modifié pour se lire comme suit, à savoir :

« Que les coûts de cette dépense soient défrayés par le budget 2019 ».



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

### **2019-10-432 : Stationnement garage municipal – 3.1**

Attendu que le stationnement du garage municipal a un grand besoin de travaux consistant à la pose de gravier et à la mise en forme afin qu'un drainage adéquat puisse se faire;

Attendu que le stationnement sert pour les besoins de la municipalité ainsi que pour les besoins de la SÉPAQ;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'autoriser les travaux de mise en forme du stationnement du garage municipal avec ajout de gravier, afin d'assurer un meilleur drainage. Qu'un budget d'environ 12 000 \$ soit alloué pour ces travaux.

Qu'une demande soit adressée à la SÉPAQ d'assumer la moitié des coûts des besoins en gravier.

### **2019-10-433 : Stationnement - SÉPAQ**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

### **8. Rapport des membres du conseil**

Monsieur le maire, John Pineault : Rencontre STQ, donation collection de fossiles à la Municipalité par Safari Anticosti, candidats aux élections auront un temps d'antenne avec la radio communautaire.

### **9. Varia**

### **10. Correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres présents du conseil la liste de correspondances du mois de septembre 2019.

### **11. Période de questions**

La période de question a porté sur le dossier suivant, à savoir :

Élection

### **2019-10-434: Clôture de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 - 12**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil, de clôturer la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

### **Levée de la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2019 - 12**

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire, John Pineault, lève la séance ordinaire à 19 h 20.

John Pineault  
Maire

Diane Taillon, oma, gma  
Directrice générale et secrétaire trésorière